

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré, tenue le mercredi 7 décembre 2011, à 20 h, en la salle des délibérations de la MRC de La Côte-de-Beaupré, sise au 3, rue de la Seigneurie à Château-Richer.

Sont présents:

M. Pierre Lefrançois, préfet, maire de L'Ange-Gardien
M. Frédéric Dancause, maire de Château-Richer
M. Pierre Dion, maire de Saint-Tite-des-Caps
M. Marc Dubeau, maire de Saint-Joachim
M. Jean-Luc Fortin, maire de Sainte-Anne-de-Beaupré
M. Yves Germain, maire de Boischatel
M. Michel Paré, maire de Beaupré
M. Germain Tremblay, maire de Saint-Ferréol-les-Neiges
M. Jacques Roberge, représentant de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente

Les membres présents forment le quorum.

Étaient également présents :

MM. Michel Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier
Pierre-Alexandre Côté, aménagiste
M^{me} Christine Côté-Tremblay, adjointe à la direction générale

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, le préfet souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance à 20 h 05.

2. Adoption de l'ordre du jour
RÉS. #2011-12-215

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN TREMBLAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soumis pour adoption au début de la présente séance soit et est adopté en y retirant les points suivants :

- # 23 : Adoption du règlement #177 « *Règlement déterminant les règles de gestion pour la collecte sélective des matières recyclables et abrogeant les règlements 137, 137.1 et 137.2 de la MRC* ».
- # 26 : Recommandation Sentier Transcanadien.
- # 29 : Projet d'entente entre le ministère de la Sécurité publique et la MRC de La Côte-de-Beaupré sur la prestation de services en matière de sécurité incendie sur la route 175.

3. **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2011**
RÉS. #2011-12-216

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES ROBERGE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2011 soit et est approuvé tel que présenté.

4. **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2011**
RÉS. #2011-12-217

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-LUC FORTIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2011 soit et est approuvé tel que présenté.

5. **Adoption par les membres du comité administratif du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2011**
RÉS. #2011-12-218

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN TREMBLAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif en date du 23 novembre 2011 soit et est ratifié.

6. **Ratification du procès-verbal de la séance du Comité administratif du 23 novembre 2011 et des décisions qui y sont contenues**
RÉS. #2011-12-219

IL EST PROPOSÉ PAR YVES GERMAIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré accepte pour dépôt le procès-verbal de la séance du comité administratif en date du 23 novembre 2011 et ratifie les décisions qui y sont contenues.

7. **Suivi des dernières séances du 2 et 23 novembre 2011**

Le directeur général informe les membres du conseil quant au suivi des dossiers :

Suivi de la séance du 2 novembre 2011 :

- Les contrats de travail de l'aménagiste, l'aménagiste géomaticienne et la conseillère en rénovation patrimoniale ont tous été signés.
- L'entente concernant la construction du bureau d'accueil touristique (BAT) est en cours.
- Le Règlement #165.1 sur les îlots déstructurés a été expédié au MAMROT.
- L'entente concernant la communication de données et leur diffusion dans une banque en ligne sur Internet entre SOQUIJ et la MRC a été signée.

- Le mémoire intitulé « Commentaires de la MRC de La Côte-de-Beaupré sur les orientations gouvernementales concernant la forêt de proximité » a été expédié au MRNF.

Suivi de la séance du 23 novembre 2011 :

- Les suivis au regard de la gestion financière ont tous été faits.
- Les contrats au regard de la collecte sélective ont tous été signés.

8. Période de questions

Les interventions débutent à 20 h 09 et se terminent à 20 h 23.

M. Réjean Morency, président du Syndicat de base de l'UPA de la Côte-de-Beaupré, dépose au Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré, une pétition au regard de la permanence des sentiers de motoneige et de quads.

9. Gestion financière

9.1 Liste des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2011

RÉS. #2011-12-220

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-LUC FORTIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré autorise le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance au montant de 74 692,88 \$, pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2011.

10. Certificat de disponibilité de crédits 2012

RÉS. #2011-12-221

Je soussigné, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants tels qu'adoptés dans les budgets par le Conseil pour l'exercice financier 2012:

- 1) La rémunération des élus;
- 2) Les salaires des employés à temps plein ainsi que les employés temporaires (pour des périodes fixées et autorisées au préalable par le Conseil) et les frais de déplacement de ceux-ci, en conformité à la politique de travail de la MRC;
- 3) Les contributions de l'employeur;
- 4) les frais de financement;
- 5) Les contrats d'évaluation, d'informatique, de service d'entretien, d'assurances, etc...;
- 6) Toutes autres dépenses jugées nécessaires telles que le téléphone, la papeterie, les accessoires de bureau, etc...

Le tout conformément à l'article 6.1 du Règlement n° 152 relatif au contrôle et au suivi budgétaires.

IL EST PROPOSÉ PAR YVES GERMAIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier et directeur général à faire les dépenses et à effectuer les écritures comptables pour les objets ci-haut mentionnés, conformément à la Loi et au Règlement n° 152.

Michel Bélanger, sec.-trés. et
directeur général

11. Renouvellement de la marge de crédit pour 2012

RÉS. #2011-12-222

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 ont été adoptées par le Conseil, le 23 novembre 2011;

ATTENDU QUE les revenus budgétés pour l'exercice financier 2012 ne pourront être encaissés avant le 31 mars et, au plus tard, le 31 juillet 2012, conformément à l'article 4 du Règlement numéro 54;

ATTENDU les dispositions prévues aux articles 1093 et suivants du Code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL PARÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

1. QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré renouvelle auprès de la Caisse populaire du Petit-Pré, sa marge de crédit pour un montant n'excédant pas 250 000 \$ aux fins de ses dépenses d'administration courantes pour l'exercice financier 2012 selon le taux en vigueur pour une corporation municipale ;
2. QUE messieurs Pierre Lefrançois, préfet, et Michel Bélanger secrétaire-trésorier et directeur général, soient et sont autorisés à signer les documents permettant la conclusion de renouvellement.

12. Suivi du budget 2012

12.1 Versement de la contribution au CLD de la Côte-de-Beaupré

RÉS. #2011-12-223

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DION ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré verse au Centre local de développement de La Côte-de-Beaupré, pour son exercice financier 2012, une somme de 404 123 \$, conformément à l'article 2 du Règlement # 138.4.

12.2 Quotes-parts, Partie I du budget 2012

RÉS. #2011-12-224

IL EST PROPOSÉ PAR FRÉDÉRIC DANCAUSE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la répartition des quotes-parts pour l'exercice financier 2012, concernant les activités reliées à l'administration générale, à l'aménagement du territoire, au développement économique, à la Cour municipale, à la gestion des programmes de la Société d'habitation du Québec, au schéma de couverture de risques (incendie), aux cours d'eau, au Transport adapté et à la Collecte sélective, soit et est acceptée telle que présentée lors de l'adoption du budget 2012. Ladite répartition montre des quotes-parts totalisant 1 608 148 \$ et fait partie intégrante de la présente comme si elle y était au long reproduite.

12.3 Quotes-parts, Partie II du budget 2012

RÉS. #2011-12-225

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN TREMBLAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la répartition des quotes-parts pour l'exercice financier 2012, concernant les activités du Service d'évaluation telle que présentée lors de l'adoption du budget, soit et est acceptée telle que présentée . Ladite répartition montre des quotes-parts totalisant 270 774 \$ et fait partie intégrante de la présente comme si elle y était au long reproduite.

12.4 Renouvellement de l'offre de service informatique CIB

RÉS. #2011-12-226

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DION ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré renouvelle avec la Corporation informatique Bellechasse l'entente de service portant sur le soutien technique du Service d'évaluation, de la comptabilité et des TNO(S) pour l'année 2012, et engage des crédits n'excédant pas 18 000 \$ (taxes incluses).

12.5 Renouvellement de l'offre de service de consultation juridique

RÉS. #2011-12-227

ATTENDU l'offre de service de consultation juridique présentée par M^e Claude Jean, avocat, chez Tremblay, Bois, Mignault, Lemay », pour l'année 2012 ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL PARÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré renouvelle le mandat de M^e Claude Jean et à cette fin engage des crédits pour un montant forfaitaire de 12 250 \$ (plus taxes et débours).

**13. Calendrier 2012 des séances ordinaires du Conseil
RÉS. #2011-12-228**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-LUC FORTIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. QUE le calendrier ci-après est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré pour l'année civile 2012, ces séances débuteront à 20 h, aux jours et dates suivants :

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| ▪ mercredi, 1 ^{er} février | ▪ mercredi, 5 septembre |
| ▪ mercredi, 7 mars | ▪ mercredi, 3 octobre |
| ▪ mercredi, 4 avril | ▪ mercredi, 7 novembre |
| ▪ mercredi, 2 mai | ▪ mercredi, 21 novembre
(budget) |
| ▪ mercredi, 6 juin | ▪ mercredi, 5 décembre |
| ▪ mercredi, 4 juillet | |

2. QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la Loi qui régit la MRC.

**14. Calendrier 2012 des séances ordinaires du Comité administratif
RÉS. #2011-12-229**

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DION ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. QUE le calendrier ci-après est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Comité administratif de la MRC de La Côte-de-Beaupré pour l'année civile 2012, ces séances débuteront à 18h 30, aux jours et dates suivants :

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| ▪ mercredi, le 25 janvier | ▪ mercredi, 27 juin |
| ▪ mercredi, 29 février | ▪ mercredi, 29 août |
| ▪ mercredi, 28 mars | ▪ mercredi, 26 septembre |
| ▪ mercredi, 25 avril | ▪ mercredi, 31 octobre |
| ▪ mercredi, 30 mai | ▪ mercredi, 21 novembre |

2. QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier.

M. Pierre Dion quitte à cette période-ci de la rencontre à 20 h 25.

15. Nomination « préfets suppléants » pour l'année 2012
RÉS. #2011-12-230

IL EST PROPOSÉ PAR MARC DUBEAU ET UNANIMEMENT
RÉSOLU QUE le poste de préfet suppléant sera occupé comme
suit pour les trimestres de l'année 2012 :

- 1^{er} trimestre : M. Michel Paré, maire de Beaupré
(janvier – février – mars)
- 2^e trimestre : M. Marc Dubeau, maire de Saint-Joachim
(avril – mai – juin)
- 3^e trimestre : M. Germain Tremblay, maire de Saint-
Ferréol-les-Neiges
(juillet – août – septembre)
- 4^e trimestre : M. Pierre Dion, maire de Saint-Tite-des-
Caps
(octobre – novembre – décembre)

16. Remplacement de la résolution #2011-11-188 « Embauche
de la conseillère en rénovation patrimoniale »
RÉS. #2011-12-231

CONSIDÉRANT la résolution #2011-09-144 intitulée
« *Acceptation de la démission de la responsable du programme*
S.A.R.P. », adoptée par ce conseil le 7 septembre 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a analysé ces
candidatures et qu'il en ressort que 3 candidats ont été retenus
pour entrevue ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande au
conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré l'engagement de
madame Mélissa Ennis au poste de conseillère en rénovation
patrimoniale», suite aux entrevues qui se sont déroulées auprès
de ces trois candidats, le 20 octobre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES ROBERGE ET
UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LA MRC DE LA CÔTE-DE-
BEAUPRÉ :

1. ACCEPTE la nomination de madame Mélissa Ennis, au
poste de « conseillère en rénovation patrimoniale » et accorde
un contrat prenant effet le 16 novembre 2011 et se terminant
le 31 décembre 2012 selon les conditions de la politique de
travail ainsi qu'aux conditions salariales établies par le
directeur général ;
2. ABROGE la résolution numéro 2011-11-188 portant sur le
même objet ;
3. AUTORISE le préfet et le directeur général à signer le susdit
contrat.

17. Plan de développement durable / Rapport sur le Forum de la vision

Le directeur général dépose aux membres du conseil le rapport portant sur le Forum de la vision stratégique.

18. Adoption du Règlement #175 modifiant le RCI #129 « zonage de production »

RÈGLEMENT NO 175

Les membres du Conseil, ayant reçu copie du projet de règlement le 23 novembre 2011 en prennent connaissance

IL EST PROPOSÉ PAR MARC DUBEAU APPUYÉ PAR FRÉDÉRIC DANCAUSE, ET UNANIMEMENT RÉSOLU que le Règlement n° 175, intitulé «*Règlement ayant pour effet de modifier les dispositions au zonage de production pour les élevages porcins et aviaires du Règlement de contrôle intérimaire numéro 129 de la MRC de La Côte-de-Beaupré ainsi que ses amendements*», soit et est adopté tel que présenté.

19. Avis de motion / Règlement régissant l'écoulement des eaux en vertu de la Loi sur les compétences municipales

AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Marc Dubeau, maire, qu'à une prochaine séance du Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré sera proposé pour adoption un :

« Règlement régissant l'écoulement des eaux en vertu de la Loi sur les compétences municipales ».

20. Avis de motion / Politique sur la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de La Côte-de-Beaupré

AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Germain Tremblay, maire, qu'à une prochaine séance du Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré sera proposé pour adoption un:

« Règlement portant sur la Politique sur la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de La Côte-de-Beaupré ».

Retour de M. Pierre Dion à cette période-ci de la rencontre à 20 h 28.

21. **Adoption du Règlement # 133.1 « Règlement modifiant le règlement n° 133 déclarant la compétence de la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré à l'égard de la collecte sélective de certaines matières résiduelles, sur l'ensemble de son territoire »**

RÈGLEMENT NO 133.1

Les membres du Conseil, ayant reçu copie du projet de règlement le 23 novembre 2011, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Le Préfet en résume le contenu.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-LUC FORTIN APPUYÉ PAR FRÉDÉRIC DANCAUSE, ET UNANIMEMENT RÉSOLU que le Règlement n° 133.1, intitulé «*Règlement modifiant le règlement n° 133 déclarant la compétence de la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré à l'égard de la collecte sélective de certaines matières résiduelles, sur l'ensemble de son territoire*», soit et est adopté tel que présenté.

22. **Adoption du Règlement # 148.2 « Règlement modifiant le règlement n° 148 déclarant la compétence de la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré à l'égard de la collecte sélective de certaines matières résiduelles, sur l'ensemble de son territoire, afin d'extensionner ce service aux institutions, aux commerces et aux industries (I.C.I.) et remplaçant le règlement 148.1 bonifiant le mode de répartition des dépenses d'opération et d'administration »**

RÈGLEMENT NO 148.2

Les membres du Conseil, ayant reçu copie du projet de règlement le 23 novembre 2011, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Le Préfet en résume le contenu.

IL EST PROPOSÉ PAR MARC DUBEAU APPUYÉ PAR PIERRE DION, ET UNANIMEMENT RÉSOLU que le Règlement n° 148.2, intitulé «*Règlement modifiant le règlement n° 148 déclarant la compétence de la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré à l'égard de la collecte sélective de certaines matières résiduelles, sur l'ensemble de son territoire, afin d'extensionner ce service aux institutions, aux commerces et aux industries (I.C.I.) et remplaçant le règlement 148.1 bonifiant le mode de répartition des dépenses d'opération et d'administration*», soit et est adopté tel que présenté.

23. **Adoption du Règlement # 177 « Règlement déterminant les règles de gestion pour la collecte sélective des matières recyclables et abrogeant les règlements 137, 137.1 et 137.2 de la MRC »**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

24. **Adoption du Règlement # 178 « Règlement de répartition des dépenses d'opération, d'équipements et de l'administration de la collecte sélective de certaines matières à l'endroit du secteur résidentiel »**

RÈGLEMENT NO 178

Les membres du Conseil, ayant reçu copie du projet de règlement le 23 novembre 2011, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Le Préfet en résume le contenu.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-LUC FORTIN APPUYÉ PAR GERMAIN TREMBLAY, ET UNANIMEMENT RÉSOLU que le Règlement n° 178, intitulé «*Règlement de répartition des dépenses d'opération, d'équipements et de l'administration de la collecte sélective de certaines matières à l'endroit du secteur résidentiel*», soit et est adopté tel que présenté.

25. **Adoption du Règlement # 179 « Règlement de répartition des dépenses d'opération et d'administration de la collecte sélective de certaines matières à l'endroit du secteur institutionnel commercial et industriel (I.C.I.) »**

RÈGLEMENT NO 179

Les membres du Conseil, ayant reçu copie du projet de règlement le 23 novembre 2011, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Le Préfet en résume le contenu.

IL EST PROPOSÉ PAR MARC DUBEAU APPUYÉ PAR PIERRE DION, ET UNANIMEMENT RÉSOLU que le Règlement n° 179, intitulé «*Règlement de répartition des dépenses d'opération et d'administration de la collecte sélective de certaines matières à l'endroit du secteur institutionnel commercial et industriel (I.C.I.)*», soit et est adopté tel que présenté.

26. **Recommandation Sentier Transcanadien**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

27. **Conférence régionale des élus / Transport collectif**
RÉS. #2011-12-232

ATTENDU QUE le gouvernement reconnaît aux conférences régionales des élus (CRÉ) un rôle de planification, coordination et pour la mise en place de liens de transport entre les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités hors MRC de leur territoire;

ATTENDU QUE le *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional*, en vigueur depuis le 14 février 2007, considère 18 CRÉ admissibles à une subvention dont la CRÉ de la Capitale-Nationale;

ATTENDU QUE les modalités d'application du volet 2 du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional* prévoit une aide annuelle maximale de 100 000 \$ pour la durée du programme et que la CRÉ s'engage à fournir un montant équivalent à celui versé par le Ministre;

ATTENDU QUE les modalités d'application de ce programme reconnaissent la nécessité d'une entente (convention) avec le ministère des Transports établissant les responsabilités de chaque partie ainsi que la répartition des coûts du projet;

ATTENDU QUE la Conférence désire faire une demande d'aide financière couvrant les années 2009 à 2012 et s'engager à déposer un rapport final au début de l'année 2013;

ATTENDU QUE ce projet vise à *soutenir les initiatives d'organisations et de dessertes de projets pilotes pour les trajets interrégionaux par autocar, réalisées dans un esprit de complémentarité avec les autres services de transport collectif*;

ATTENDU QUE conformément au Programme d'aide gouvernemental au transport collectif régional, l'ensemble des MRC (milieu rural) présente sur le territoire de la CRÉ de la Capitale-Nationale doit appuyer par résolution le projet celle-ci;

ATTENDU QUE la CRÉ a adopté le 15 septembre dernier la résolution CA-110915-532 à l'effet de :

- réserver une somme de 225 000 \$ à même le Fonds de développement régional pour mettre en œuvre la Convention d'aide financière relative à la planification régionale du transport collectif sur le territoire de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale;
- d'autoriser le président de la CRÉ, monsieur Yves Germain à adresser une demande auprès du Ministère dans le cadre du volet 2;
- d'autoriser le président de la CRÉ, monsieur Yves Germain, à signer une convention d'aide financière.

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL PARÉ ET UNANIMEMENT ET RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré :

1. APPUIE la démarche de subvention au MTQ par la CRÉ de la Capitale-Nationalité pour son projet de soutien aux initiatives d'organisations et de dessertes de projets pilotes pour les trajets interrégionaux par autocar;
2. ACCEPTE que la CRÉ assure la coordination du projet;

3. ACCEPTE de participer à la réalisation du projet et de collaborer à production du rapport final au MTQ;
4. MANDATE M. Marc-André Avoine, coordonnateur au transport, au CLD de La Côte-de-Beaupré, comme représentant de la MRC de La Côte-de-Beaupré sur le comité de réalisation du projet.

**28. Unité de loisir et sport de la Capitale-Nationale (ULSCN) / La Caravane
RÉS. #2011-12-233**

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-LUC FORTIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré accepte de verser, à l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN), une somme de 2 000 \$ par année pour les trois prochaines années, soit 2011, 2012 et 2013, dans le cadre du projet « La Caravane » ayant pour effet de sensibiliser les jeunes à de saines habitudes de vie (alimentation, sport...) et de poursuivre le travail de concertation territoriale.

29. Projet d'entente entre le ministère de la Sécurité publique et la MRC de La Côte-de-Beaupré sur la prestation de services en matière de sécurité incendie sur la route 175

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**30. Adoption d'une motion de remerciements à M. Bernard Paré
RÉS. #2011-12-234**

IL EST PROPOSÉ PAR MARC DUBEAU ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré adresse une motion de remerciements à M. Bernard Paré, ex-président du conseil d'administration du CLD de la Côte-de-Beaupré pour sa qualité du travail qu'il a accompli tout au long de son mandat et de son implication régionale lors de traitement de dossiers pour l'avenir de la Côte-de-Beaupré.

**31. Adoption d'une motion de félicitations à M. Daniel Robitaille
RÉS. #2011-12-235**

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DION ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré adresse une motion de félicitations à M. Daniel Robitaille pour sa nomination à titre de président du conseil d'administration du CLD de la Côte-de-Beaupré en remplacement de M. Bernard Paré et lui souhaite tout le succès désiré dans sa nouvelle fonction.

**32. Organisme de bassins versants Charlevoix Montmorency /
Demande d'appui
RÉS. #2011-12-236**

CONSIDÉRANT les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000 \$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000 \$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63 % du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant ;

CONSIDÉRANT l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en oeuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants ;

CONSIDÉRANT les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en oeuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

CONSIDÉRANT l'expertise des organismes de bassins versants qui oeuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR MARC DUBEAU ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré demande au gouvernement du Québec de réviser à la hausse le financement des organismes de bassins versants du Québec dont l'Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency afin de leur permettre de remplir adéquatement leurs obligations.

**33. Nomination d'un(e) représentant(e) au conseil
d'administration de l'Office du tourisme de Québec (OTQ)
en remplacement de M. Bernard Paré
RÉS. #2011-12-237**

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL PARÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré nomme M. Daniel Rochon, vice-président et directeur de la Station Mont-Sainte-Anne, au conseil d'administration de l'Office du tourisme de Québec pour la représenter et ce, en remplacement de M. Bernard Paré.

**34. GFI Solutions / Renouvellement du contrat de Services
d'entretien de Logiciels d'Applications Municipales
intégrées
RÉS. #2011-12-238**

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-LUC FORTIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré renouvelle le contrat de Services d'entretien de Logiciels d'Applications Municipales intégrées (Contrat numéro RMU4120810) avec la firme GFI Solutions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 et à cette fin, engage des crédits pour un montant de 8 720,73 \$ (plus taxes) ;
2. QUE messieurs Pierre Lefrançois, préfet, et Michel Bélanger secrétaire-trésorier et directeur général, soient et sont autorisés à signer les documents permettant le renouvellement dudit contrat de services.

M. Yves Germain félicite et remercie le personnel de la Cour municipale pour le travail rigoureux relatif à la gestion de l'ensemble de l'exécution des jugements.

35. Période de questions

Les interventions débutent à 20 h 33 et se terminent à 20 h 52.

**36. Levée de la séance
Rés. #2011-12-239**

Le Préfet, M. Pierre Lefrançois, constatant que l'ordre du jour est épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN TREMBLAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la séance soit et est levée à 20 h 53.

Le préfet,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier,

Pierre Lefrançois

Michel Bélanger

Note : En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du Code municipal.